



Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : PREAVIS DE GREVE

Lettre Recommandée avec A.R.

Paris, le 22 mai 2019

Madame la Ministre,

Le Syndicat National des Professionnels Infirmiers **SNPI CFE-CGC**, conformément aux articles L.2512-1 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, appelle l'ensemble des **professionnels infirmiers (infirmières, cadres, infirmières spécialisées) des secteurs publics** de toute nature (sanitaire, social, médico-social) à un mouvement de grève :

Du lundi 27 mai 2019 à 0h au vendredi 31 mai 2019 à 24h

Nos revendications portent d'une part sur :

- Le rétablissement pour les infirmières de catégorie A de la **prise en compte de la pénibilité** (bonification retraite d'un an tous les 10 ans, accordée en 2003 aux infirmières en B)
- Une **revalorisation salariale** conforme aux responsabilités et compétences des professionnels infirmiers, avec une **juste rémunération des contraintes** (prime de nuit, indemnité WE)

D'autre part sur les revendications de l'intersyndicale santé :

- Pour le **retrait immédiat du projet de loi de transformation de la fonction publique** ;
- Pour le **retrait du projet de loi « Ma santé 2022 »** ;
- Contre la réforme systémique des systèmes de santé et de l'hôpital ;
- L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de **16 % de la valeur du point d'indice** pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- La défense du service public de proximité et pour cela le **maintien des emplois publics** et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- La défense et l'amélioration du **statut général des fonctionnaires** garant de l'égalité de traitement des usagers ;
- La défense de notre **régime de retraite (CNRACL)**, le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers ;
- **Contre le régime universel par points** ;
- **L'arrêt des suppressions de postes** dans les établissements ;
- **La titularisation des contractuels** ;
- Le maintien de tous les **contrats aidés** ;
- Pour l'abandon de l'enveloppe fermée et limitative ;
- **Pour l'abandon du projet de loi sur les congés bonifiés.**

Le syndicat **SNPI CFE-CGC** est affilié à la CFE-CGC par le truchement de la **Fédération CFE-CGC Santé-Social**. Notre syndicat dépose ce préavis de grève en conformité avec l'article L 2512-2 du Code du Travail évoqué. La CFE-CGC est représentée au Conseil Commun de la Fonction Publique. La CFE-CGC est le 4^{ème} syndicat représentatif dans le privé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Amouroux', written over a horizontal line.

Thierry AMOUROUX